

Adresse des juges du tribunal de district d'Argentan (Orne), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges du tribunal de district d'Argentan (Orne), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 232;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21419_t1_0232_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Comme ils s'élançoient dans la carrière républicaine ces hommes que le canon de la Bastille a effrayés, que la chute du tyran a desolés, et que le 31 mai a glacés de terreur ! dans leur impétueux effort, ils tenoient déjà la cime d'une nouvelle montagne, et les patriotes sages au milieu même de l'agitation, se disoient entre eux « *arrêtez donc ces messieurs, ils vont escaler le ciel* »

Représentans vous avez parlé, et les geans sont descendus à leur place : et nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : et la patrie assise majestueusement sur son autel, sourit aux hommes de 89 et semble dire à tous ses nouveaux amis : « *Ils sont nés avant vous* ».

Ainsi, représentans, tous vos décrets sont marqués du sceau de cette sagesse dont l'empire s'étend au de la des bornes de l'univers. Grâces immortelles vous soient rendues, restez à votre poste. Nous sommes à vous.

L. M. LEJEUNE, *président*, HEBERT, *accusateur public*, LECOMTE, LEFEBVRE, *juges*, MOULIN, LEMAITRE, *secrétaires*.

q

[*Les juges du tribunal de district d'Argentan, à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (33)

Citoyens Représentans du peuple,

Votre adresse au peuple français répand dans les cœurs de tous les bons citoyens une douce allégresse, nous ne réversons plus ces jours sombres et lugubres pendant lesquels le nuage d'une consternation profonde avoit obscurci l'horizon de la France, une tyrannie atroce et sanguinaire en multipliant ses attentats avoit entrepris de stuporiser tous les courages et stupider tous les esprits et tous les talents, elle vouloit régner sur des monceaux de ruines et de cadavres, vous avez exterminé cette tyrannie exécrationnelle et vous nous annoncez le retour des droits impérissables de la justice, vous lui rendez toute son énergie. Le peuple français applaudit à la voix bienfaisante de ses dignes représentans, il vous proclame ses libérateurs et nous, nous crions avec lui : Vive la Convention nationale ! Vive la République !

Suivent 5 signatures.

r

[*Les membres composant le bureau de paix et de conciliation du district d'Argentan, à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (34)

(33) C 323, pl. 1387, p. 18.

(34) C 323, pl. 1387, p. 17.

Citoyens Représentans,

La douce émotion dont nos cœurs ont été remplis à la lecture de votre sublime adresse au peuple français, nous est un sur garant de notre bonheur ; le règne de l'anarchie, des hommes de sang, des oppresseurs du peuple va finir ; sous l'égide de la loi, la République française va goûter un bonheur sans trouble ; on ne craindra plus les dénonciations secrètes, les coups d'autorité d'hommes pervers qui sous le masque du patriotisme jettent dans les fers, ou mettent à contribution, le citoyen honnête, amy de la loi, qui ne se croyant pas de talents, fuit les places, ne sondoient point de [illisible] et ne transgresse jamais ses sermens mais est toujours prest de répandre son sang pour la République.

Citoyens, vous êtes les pères, les législateurs et les défenseurs de la patrie, c'est de vous seuls qu'un grand peuple attend son existence, ses lois et son bonheur ; restés à votre poste, résistés au crime et à l'anarchie, faites régner la justice et la vertu, et que les vils satellites du crime disparaissent.

Suivent 6 signatures.

s

[*Le conseil général de Châtillon-sur-Seine à la Convention nationale. Extrait des registres des délibérations du 26 vendémiaire an III*] (35)

Citoyens Représentans

Non ! jamais la France ne deviendra le tombeau de Liberté dont elle fut le berceau ; vous l'avez juré, nous avons répété ce serment sacré et il est inviolable.

Les vérités sublimes que contient votre adresse au peuple français et les principes éternels de justice et de sagesse qui y sont développés ont fait sur tous les cœurs l'impression et l'effet que vous deviez en attendre : les sentimens d'admiration et de reconnaissance que la lecture en inspire ont été manifestés, dans notre commune avec cet enthousiasme pur et vrai qui n'appartient qu'à de véritables républicains et dont nous nous félicitons d'avoir l'avantage de vous faire part au nom de cette commune.

Notre horreur pour les *intrigans* et les *traîtres*, justifiera toujours les démarches que nous faisons pour les démasquer et les livrer à la justice nationale.

Nous voyons avec satisfaction l'attitude fière et imposante que vous conservez et nous acceptons avec transport l'engagement que vous prenez de rester à votre poste jusqu'au moment où notre révolution sera consommée.

Continuez dignes Représentans, vos immortels travaux, vous remplirez la tâche glorieuse que vous vous imposez et vous rendrez au port le vaisseau dont vous avez pris le gouvernail :

(35) C 323, pl. 1387, p. 25.